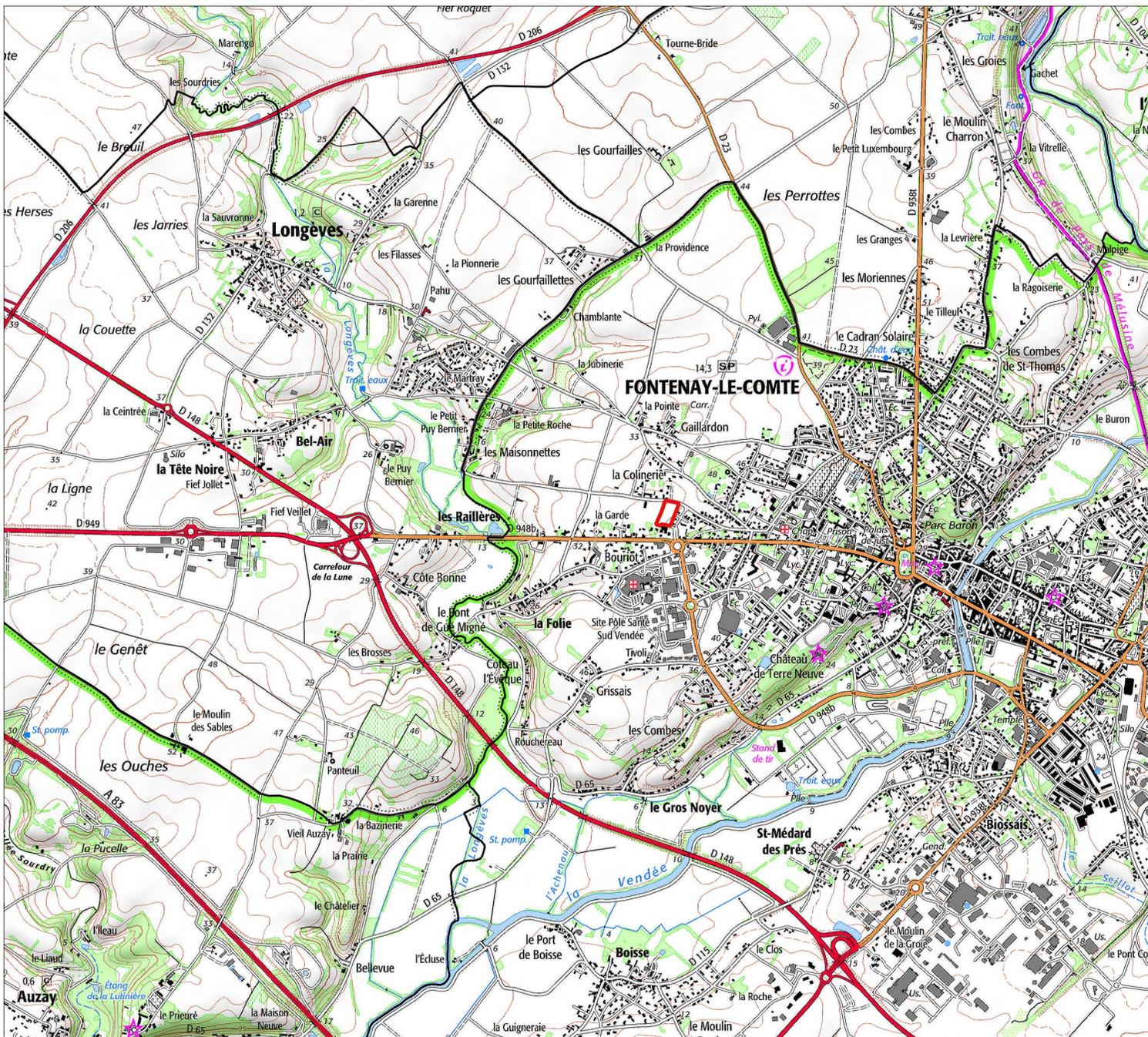


Annexe 3. SITUATION



Légende

Projet

 Zone d'étude

Limites administratives

 COMMUNES

 DEPARTEMENTS

0 500 1 000 m



Annexe 4. PHOTOGRAPHIES



Légende

Projet

 Zone d'étude

0 50 100 m



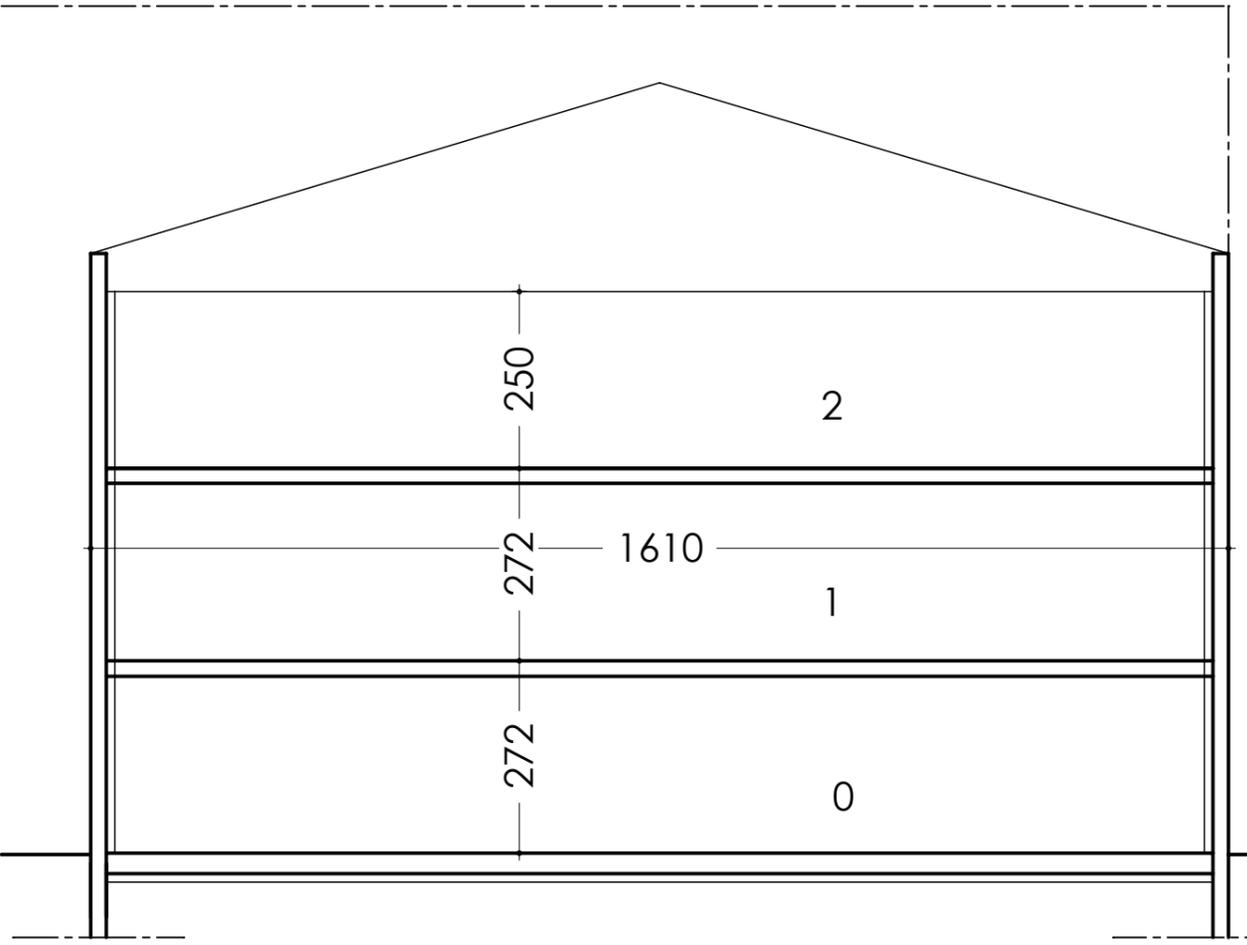
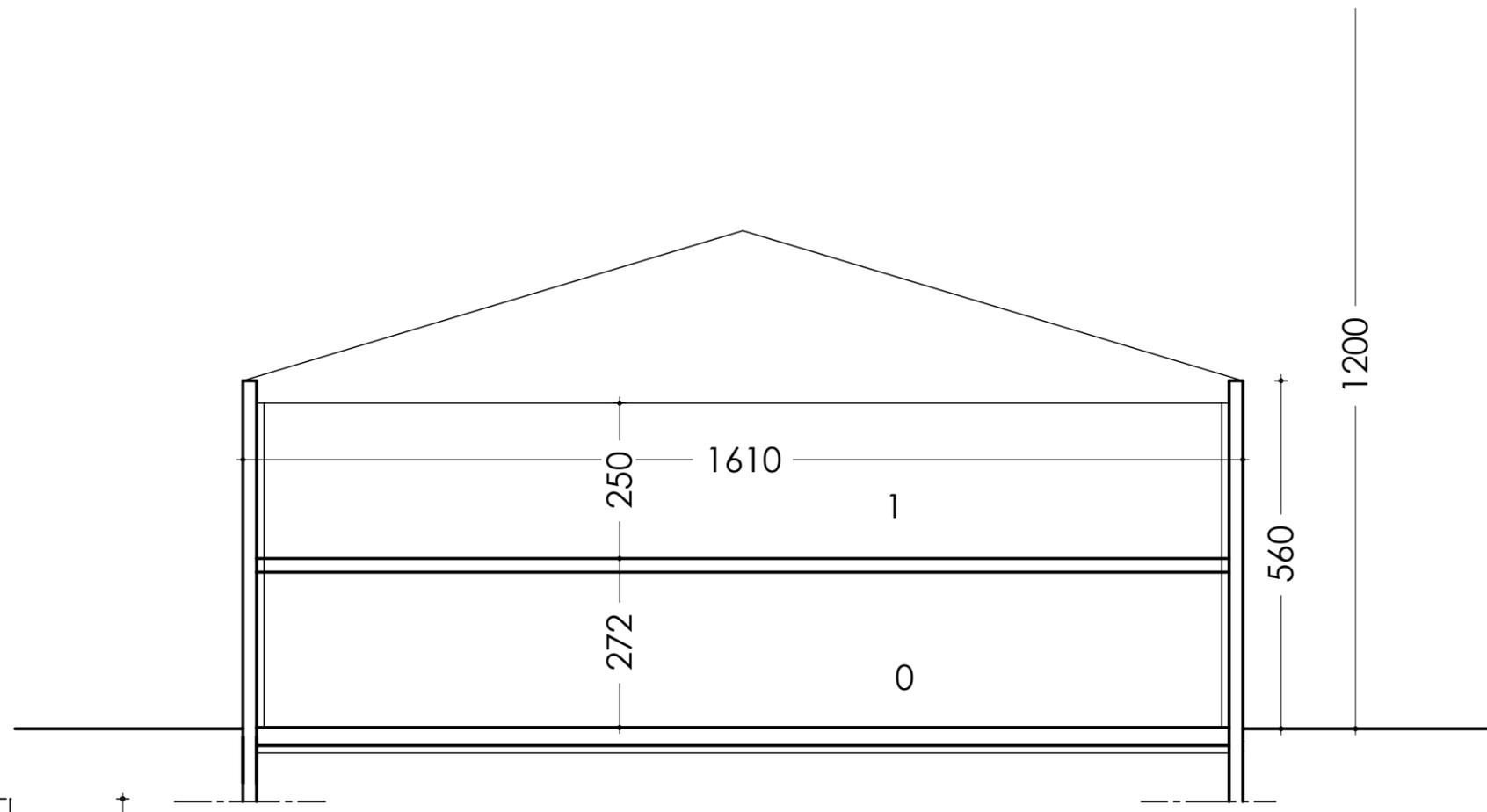


Environnement proche

Vue depuis Sud Est



Annexe 5. PLAN MASSE ET COUPES DU PROJET



RUE DE LA COLINERIE

PROJET : CONSTRUCTION DE LOGEMENTS 51 RUE DE LA COLINERIE - 85200 FONTENAY-LE-COMTE Maître d'ouvrage : NEXITY 9 Rue François Giroud - Hall B2 - 44262 NANTES cedex 2 Tél : 02 51 86 01 19 - Fax : 02 51 86 01 01 Maître d'oeuvre : 11 Rue du Chemin Rouge - Bâtiment F - 44373 NANTES Tél : 02 40 69 29 88 Mail : secretariat@triedrearchi.fr										10/10/2024	
PROJET COUPE DE PRINCIPE										7	
FAISA	APS	APD	PC	PRO	DCE	MAR	DOE			1/100	



Annexe 6. PLAN DES ABORDS ET PHOTOGRAPHIES AERIENNES



Légende

Projet

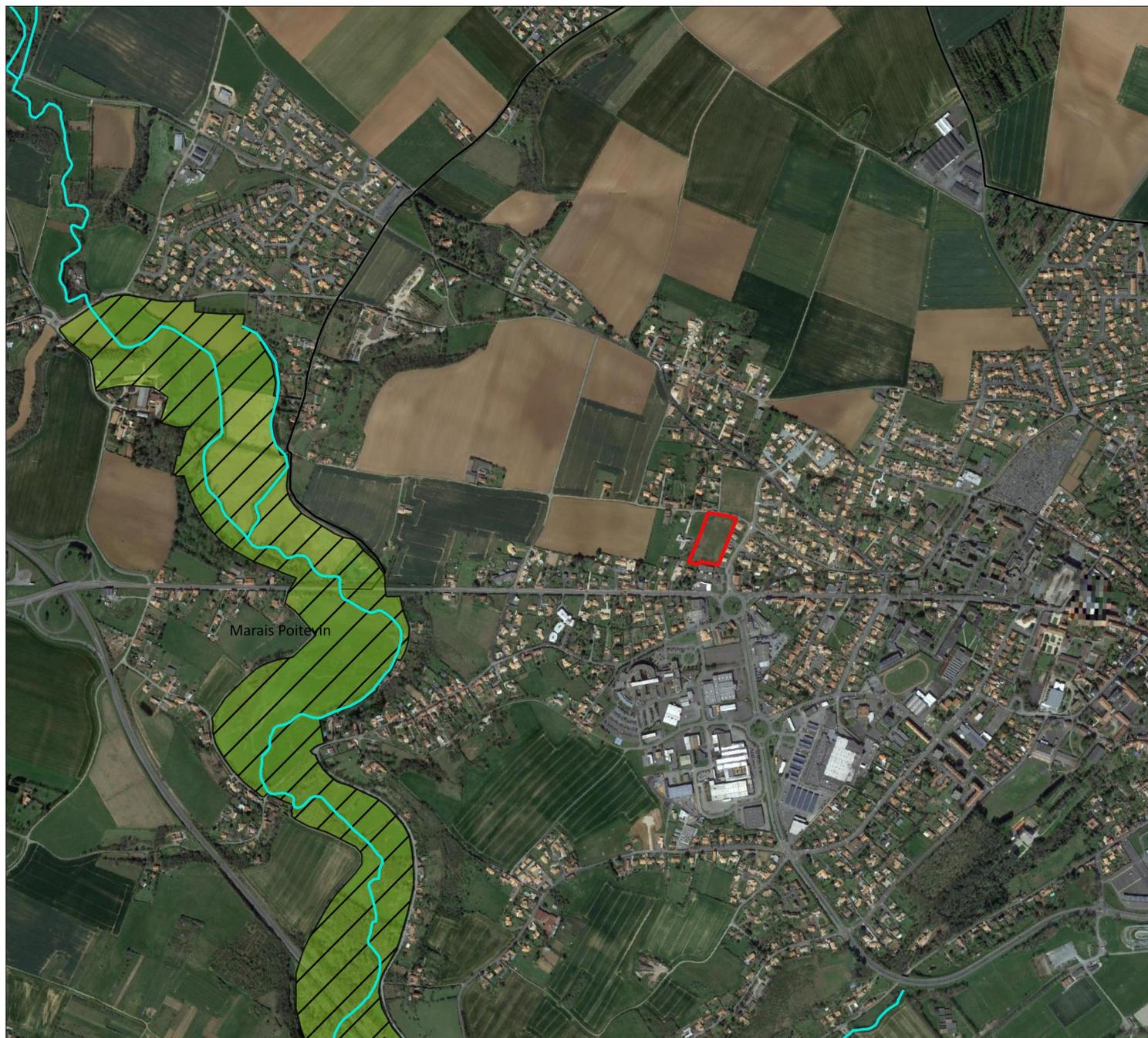
 Périmètre de 100 m

 Zone d'étude

0 50 100 m



Annexe 7. NATURA 2000



Légende

Projet

 Zone d'étude

 Cours d'eau

NATURA 2000:

 ZSC

 ZPS

0 250 500 m



Annexe 8. PRESENTATION DU PROJET



nexity

FONTENAY LE COMTE

*Le jardin
de la Colinerie*

12/11/2024

SOMMAIRE



01

Localisation

02

*Plan Masse et
Programmation*

03

Visuels

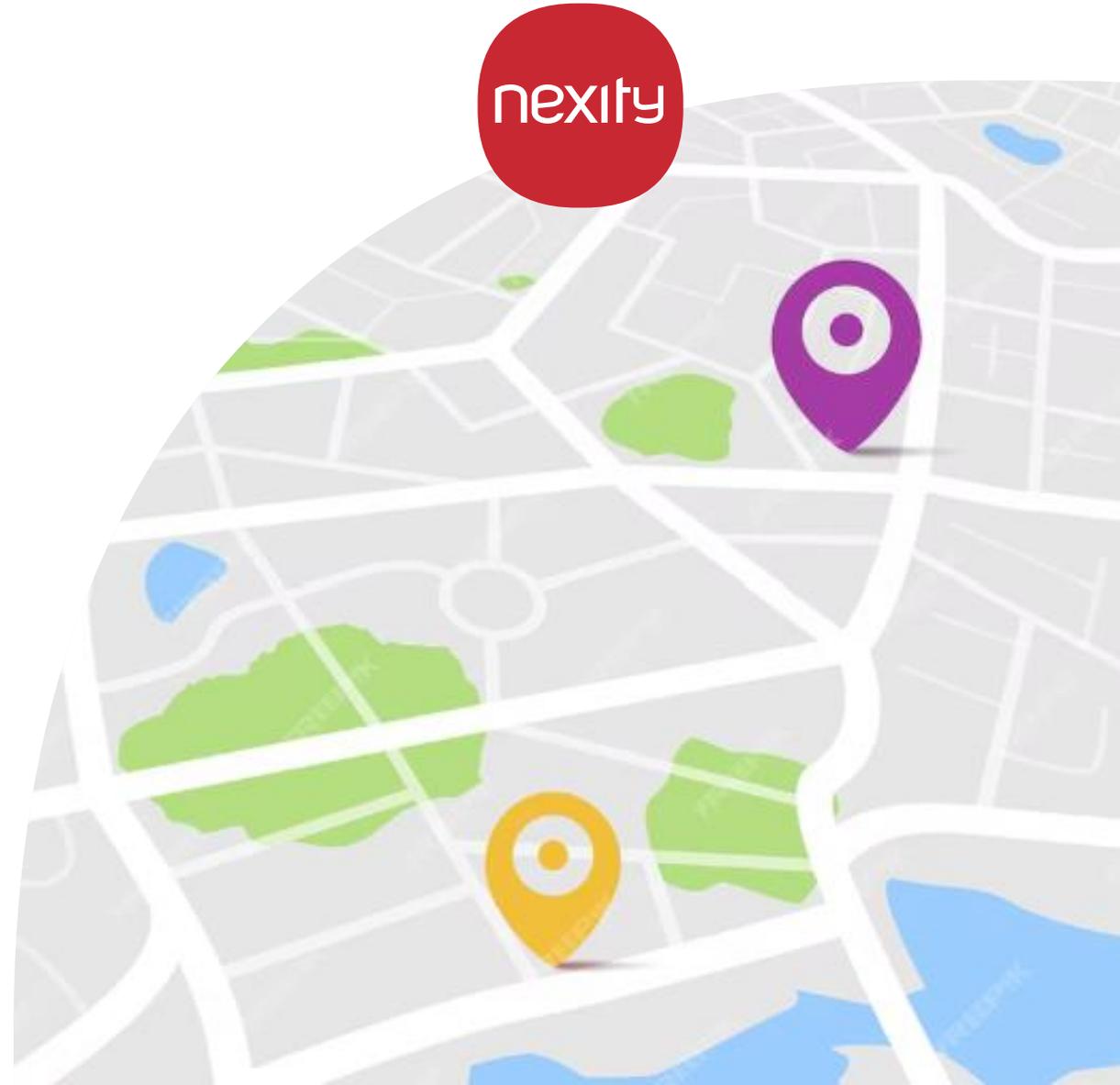
04

Rétrocession



01

Localisation



Localisation

Projet Nexity

51 Rue de la Colinerie
Bouclage sur Allée des Sabotiers



Google

LFFK

Localisation

Projet Nexity

51 Rue de la Colinerie

Bouclage sur Allée des Sabotiers



Environnement proche

Vue depuis Sud Est



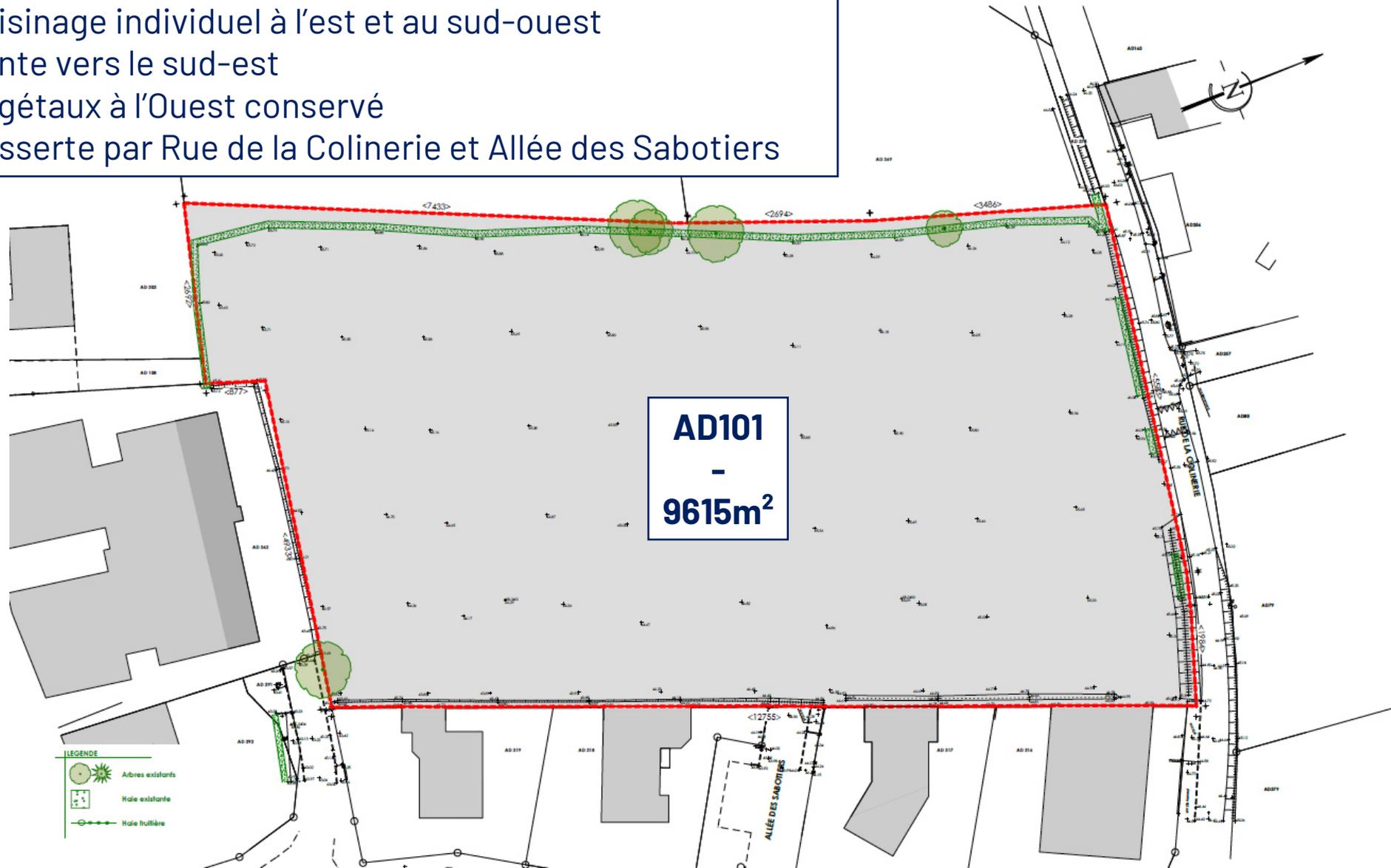
Environnement proche

Vue depuis Nord Est



Vue Cadastrale et topographique

- Orientation des plans suivants avec le Nord à droite
- Voisinage individuel à l'est et au sud-ouest
- Pente vers le sud-est
- Végétaux à l'Ouest conservé
- Desserte par Rue de la Colinerie et Allée des Sabotiers



02

Programmation et Plan Masse

nexity



Programmation

Logements

- Bâtiment A – **12 Collectifs Sociaux**
6 T2 – 6 T3 – en R+2
- Bâtiment B – **12 Collectifs Libre**
6 T2 – 6 T3 – en R+2
- Bâtiment C – **24 Collectifs Sociaux**
8 T2 – 15 T3 – 1 T4 – en R+2
- Maisons – **9 Individuelles Sociales**
6 T4 – 3 T5 – en R+1 avec garage

TOTAL : 57 Logements

- **12 Libres**

6 T2 – 6 T3

- **45 Locatifs Sociaux**

14 T2 – 21 T3 – 1 T4 + 6 MI T4 + 3 MI T5



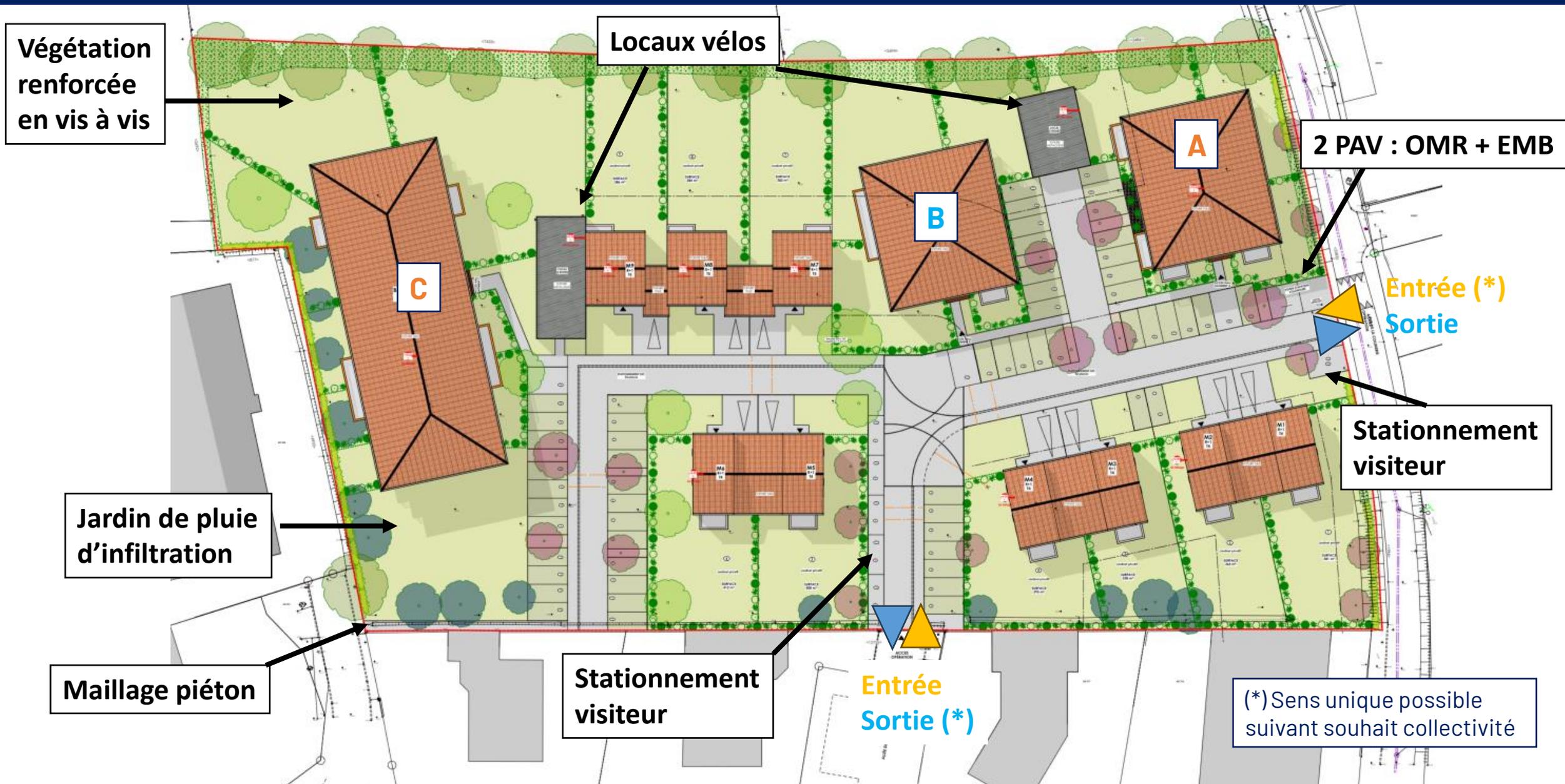
84 stationnements

- 66 places aériennes
- 1 Garage + Allée par maison

Plan masse



Organisation du plan masse



03

Visuals













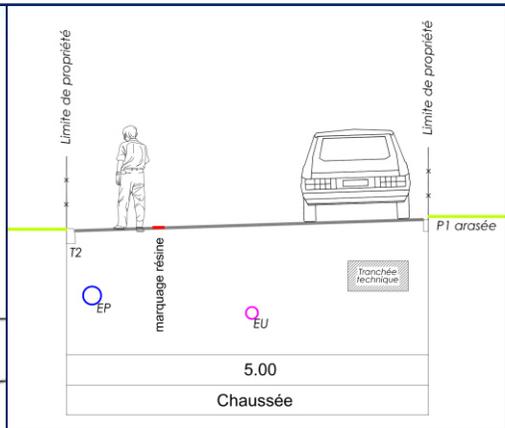
04

Rétrocession



Plan de Rétrocession

Profil type de voirie partagée



PLAN DE REPERAGE DE RETROCESSION

- Voirie partagée
- Stationnement visiteur
- Maillage piéton
- Aucun espace vert

906m²

Visuel placette

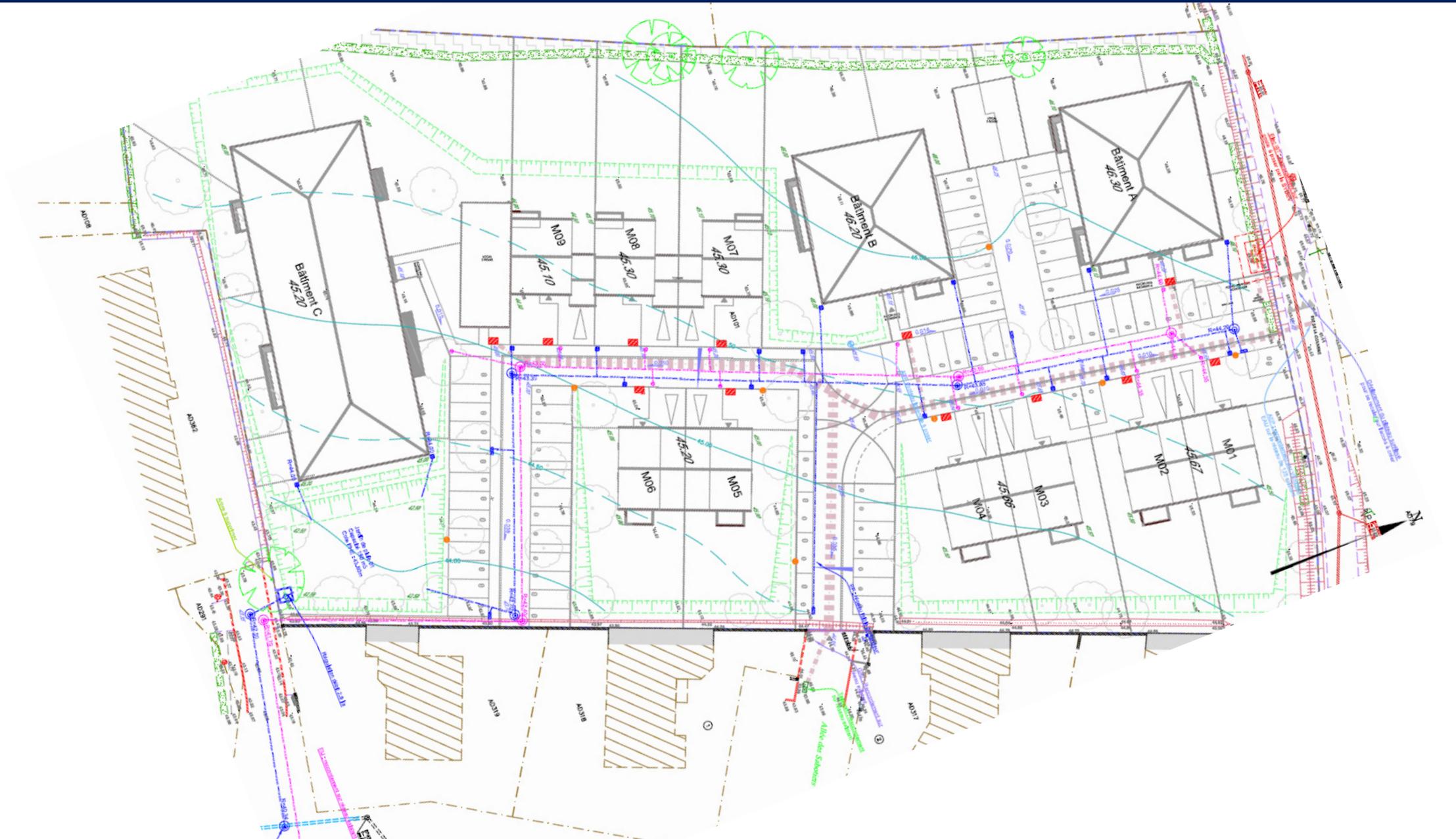


05

*Réseaux et
imperméabilisation*



Plan de réseaux



Plan d'imperméabilisation



Annexe 9. PLAN MASSE DE RETROCESSION



MATÉRIEL DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

- Grès de grès
- Béton brossé ton clair
- Béton poreux
- Endossement et circulation piétons sur revêtement modeste extérieur en type pavés concassés
- Fond asséséant ou granobande
- Pelouse
- Eau

LEGISLATION

- Arbre à conserver
- Arbre à abattre
- Arbre protégé, caractère remarquable
- Arbre à planter
- Non autorisé dans cette zone
- Non autorisé dans cette zone
- Non autorisé dans cette zone
- Non

Terrain d'assiette de la voirie, du maillage piétonnier et des stationnements rétrocédés à la commune de Fontenay-Le-Comte: 906m²

CONSTRUCTION DE MAISONS
 51 RUE DE LA COLNERIE
 85200 FONTENAY-LE-COMTE
 Maître d'Ouvrage
NEXITY
 9 Rue François Giroud - 44202 NANTES cedex 2
 Tél: 02 51 86 01 19 - Fax: 02 51 86 01 01

PLANS ARCHITECTES

Maître d'oeuvre 16 02 43 69 29 88 11 rue du Chemin Rouge 44373 LAUNAY-EN-VALE 44373 LAUNAY-EN-VALE	DATE	PROJET PLAN DU RDC	NUMERO ANNEXE 01 ECHELLE 1/200												
	11/2024														
INDICE	<table border="1"> <tr> <td>APD</td> <td>PC</td> <td>PRO</td> <td>DCE</td> <td>MAJ</td> <td>DCE</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	APD	PC	PRO	DCE	MAJ	DCE								
APD	PC	PRO	DCE	MAJ	DCE										

Annexe 10. CHARTE ECO-CHANTIER



une belle vie immobilière

CHARTRE CHANTIER ECO-RESPONSABLE



CHARTRE CHANTIER ECO-RESPONSABLE

Dans le cadre de sa politique de développement durable, le maître d'ouvrage s'est engagé dans une démarche volontaire de généralisation des « chantiers éco-responsables ». On entend par chantier éco-responsable un chantier qui répond à trois enjeux principaux :

- **La maîtrise des coûts** : réduction des consommations d'eau et d'électricité, réduction des coûts d'enlèvement et de stockage des déchets ;
- **La protection de l'environnement** : protection des sols, maîtrise des produits dangereux, tri et valorisation des déchets, propreté sur les chantiers ;
- **L'exemplarité** : acceptabilité des chantiers par les riverains grâce à un contrôle des nuisances.

1. PREPARATION DU CHANTIER

La charte chantier éco-responsable est contractuelle et engage à ce titre les entreprises de travaux durant toutes les étapes du chantier : de la préparation du chantier à la phase de travaux, jusqu'à la levée des réserves.

1.1. Désignation de la personne en charge du chantier éco-responsable

Le maître d'œuvre d'exécution (MOEX) est le pilote du chantier éco-responsable.

A ce titre, il est :

- l'**interlocuteur privilégié** du maître d'ouvrage dans le cadre du suivi et du respect de cette charte ;
- en **charge du suivi des dispositions spécifiques** au chantier éco-responsable ;
- en charge de l'**application des pénalités** lorsqu'il le juge nécessaire.

Il a à sa disposition des supports de suivi du chantier éco-responsable : bilan mensuel type et check-list.

1.2. Contractualisation et implication des entreprises

Toutes les entreprises sont sensibilisées et responsabilisées :

- Les exigences du chantier éco-responsable que les entreprises sont tenues de respecter sont rappelées lors d'une réunion de chantier et à chaque nouvelle arrivée d'entreprise ;
- L'ensemble du personnel du chantier prend connaissance des supports de communication mis à disposition pour le sensibiliser au tri des déchets et aux économies d'eau et d'énergie ;
- ➔ L'entreprise en charge du lot Gros Œuvre se charge de l'édition et de la pose des supports de communication (pictogrammes pour le tri des déchets et les éco-gestes dans les cantonnements) à partir des modèles fournis par la maîtrise d'ouvrage.
- Des pénalités sont appliquées en cas de manquement à la présente charte.

1.3. Réalisation du Plan d'Installation de Chantier (PIC)

Le plan d'installation de chantier (PIC) à respecter par toutes les entreprises du chantier définit :

- Une zone de stockage des matériaux et matériels propres isolée des poussières et autres pollutions dues aux travaux ;
- Une zone de stockage des déchets qui sera, si possible, hors de vue des riverains afin de minimiser la gêne visuelle ;
- ➔ Le PIC est mis à jour à chaque changement de configuration et de zonage du chantier.
- Une zone pour le débourbeur ou le nettoyage des roues d'engins ;
- La localisation des compteurs d'eau et d'électricité, différenciés entre les cantonnements et le chantier.



1.4. Organisation de la gestion des déchets

Les obligations de gestion des déchets mises à charge de chaque entreprise, au-delà de celles stipulées dans le CCG et le cas échéant le CCTP, sont intégrées dans le compte prorata.

1.4.1. Estimatif de production de déchets

Un estimatif de production de déchets sur chantier est demandé aux entreprises.

1.4.2. Tri des déchets

Si le site le permet, des bennes différenciées sont installées pour le tri des déchets ainsi que la signalisation des consignes de tri (panneaux et pictogrammes).

Dans le cas contraire (manque de place), le tri s'effectue en centre.

Le centre est choisi en fonction de son taux de valorisation et de sa distance par rapport au site. **Le taux minimum de valorisation imposé est de 20%.**

1.4.3. Travaux de démolition

Conformément à l'article R.111-46 du Code de la construction et de l'habitation, en cas de travaux de démolition d'un bâtiment d'au moins 1 000 m² sous la responsabilité de Nexity, une mission « diagnostic relatif aux déchets issus de travaux de démolition » est lancée.

2. PHASE TRAVAUX

2.1. Installation du chantier

Des clôtures de chantier opaques avec fenêtres sont mises en place.

Un débourbeur avec récupération des eaux ou un poste d'arrosage/nettoyage des roues de camion (en fonction du chantier) est installé.

2.2. Propreté / Nettoyage

Les entreprises présentes sur le chantier doivent maintenir la propreté de l'ensemble du chantier, de ses clôtures, des cantonnements ainsi que de la voirie alentour pendant toute la durée des travaux.

→ Cette disposition est appréciée par le MOEX.

La zone de stockage des matériaux et matériels propres doit être respectée par toutes les entreprises. Elles ne doivent pas effectuer de coupes ou autre activité salissante à proximité du stock de matériels et matériaux propres.

La zone de stockage des déchets mise en place doit être respectée par toutes les entreprises.

Les végétaux présents sont protégés des agressions mécaniques et des pollutions dues au chantier.

2.3. Gestion de l'eau

Les consommations d'eau sont maîtrisées grâce à l'installation d'équipements performants et à la sensibilisation des entreprises et compagnons présents sur le chantier.

- Des compteurs d'eau séparés (sous-compteurs) pour les cantonnements et le chantier avec robinet d'arrêt à l'arrivée d'eau sont fournis et installés par le Gros Œuvre.
- Le relevé et le suivi mensuel des consommations d'eau (différenciées entre les cantonnements et le chantier) sont effectués par le MOEX ou à sa demande.
- Les cantonnements sont équipés de robinetteries hydro-économiques (robinet mousseur, chasse d'eau double-commande, boutons poussoirs sur les robinets).
- Le traitement des fuites est réalisé dès leur identification.



2.4. Gestion de l'énergie

Les consommations d'énergie sont maîtrisées grâce à l'installation d'équipements performants et à la sensibilisation des entreprises et compagnons présents sur le chantier.

- Des compteurs d'électricité séparés (sous-compteurs) pour les cantonnements et le chantier sont fournis et installés par le Gros Œuvre.
- Le relevé et le suivi mensuel des consommations d'énergie (différenciées entre le cantonnement et le chantier) sont effectués par le MOEX ou à sa demande.
- Les cantonnements intègrent des éclairages basse consommation avec horloge et détecteurs de présence.

2.5. Gestion des déchets

L'ensemble des enregistrements relatifs à l'élimination des déchets (BSD,...) sont transmis au MOEX et au maître d'ouvrage et sont conservés sur le chantier.

Les consignes de tri et d'utilisation des bennes sont rappelées aux entreprises du chantier, lesquelles les transmettent à leurs collaborateurs intervenant sur le chantier. Pour faciliter le tri des déchets, la signalisation spécifique est apposée devant les bennes (panneaux et pictogrammes à partir des modèles fournis par la maîtrise d'ouvrage).

2.6. Nuisance acoustique

Le planning des tâches bruyantes et les horaires de chantier mis en place préalablement sont respectés.

2.7. Réduction des poussières et des salissures

Dans le cas où les circulations ne sont pas stabilisées, les pistes sont arrosées afin de réduire le déplacement des poussières si le MOEX le juge nécessaire.

Les bennes déchets sont bâchées lors de leur évacuation.

Les roues d'engins sont nettoyées avant circulation sur la voirie.

Si les roues d'engins ne sont pas nettoyées et la voirie salie, l'intervention d'une balayeuse est facturée dans le cadre du compte prorata.

2.8. Produits dangereux et protection des sols

Les produits dangereux sont stockés sur des bacs de rétention.

Le kit anti-pollution sol et eau est fourni par le Gros Œuvre et mis à disposition sur le chantier.

Les fiches de données de sécurité des produits dangereux (FDS) sont conservées sur le chantier.

Les fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) disponibles sont transmises au MOEX et conservées sur le chantier.

2.9. Informations aux riverains

Un dispositif de collecte des réclamations des riverains est installé par le lot Gros Œuvre.

Le Gros Œuvre collecte et transmet à minima une fois par semaine les réclamations au maître d'ouvrage pour que ce dernier prenne les dispositions adéquates.

2.10. Sécurité et protection de la santé

Les intervenants s'engagent à mettre en œuvre l'ensemble des mesures concourant à la sécurité des biens et des personnes ainsi qu'à la protection de leur santé sur le chantier.

Le respect de ces dispositions ne peut souffrir aucune dérogation ou disposition de tolérance.



2.11. Lutte contre le travail dissimulé et lutte contre la concurrence sociale déloyale

Les intervenants s'engagent à respecter la réglementation en matière de lutte contre le travail dissimulé et de lutte contre la concurrence sociale déloyale et à mettre en œuvre tous les moyens de contrôle pour eux et leurs sous-traitants.

Le respect de ces dispositions ne peut souffrir aucune dérogation ou disposition de tolérance.

3. PENALITES APPLICABLES EN CAS DE MANQUEMENT AUX OBLIGATIONS DE LA PRESENTE CHARTE

Présence de déchets dans une benne non appropriée ou en dehors de la zone de stockage des déchets	300€
Non respect des obligations de nettoyage du chantier	300€
Non respect des obligations de nettoyage des engins	200€
Absence non justifiée aux réunions	300€
Non fourniture des documents de suivi de la qualité environnementale du chantier (ex : BSD)	300€
Non respect des horaires de chantier	200€

**Annexe 11. RAPPORT ANNUEL 2022 SYSTEME
D'ASSAINISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE - PLAINE
DES SPORTS**

RAPPORT ANNUEL 2022

Systeme d'assainissement de FONTENAY LE COMTE - Plaine des Sports (0485092S0002)

1. Données générales station :

Maître d'ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Capacité constructeur :	28333 EH (1699,98 kg DBO ₅ /j)
Exploitant :	SAUR	Type de traitement :	Boues activées
Milieu récepteur :	La Vendée	Date de mise en service :	01/01/1990
Technicien référent :	Alexis AUDUREAU		
Commune d'implantation :	Fontenay-le-Comte	Arrêté local :	07/06/1988
Débit nominal :	3650 m ³ /j		

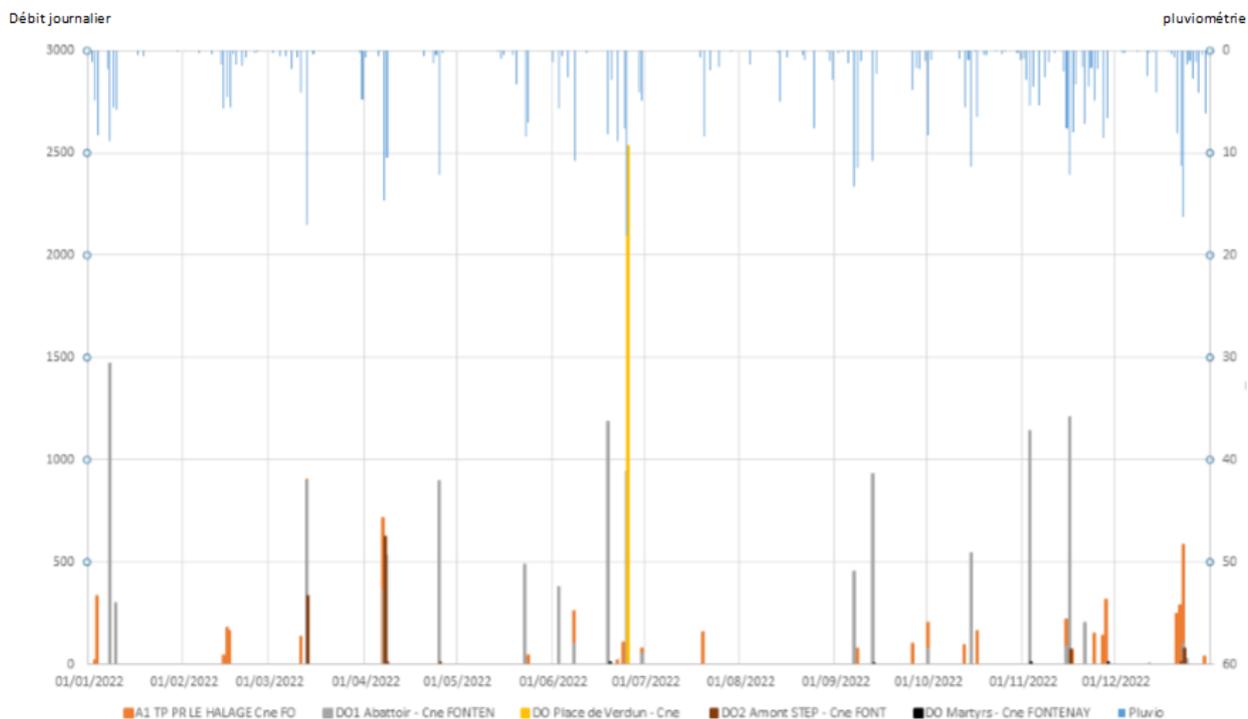
2. Exigences réglementaires station :

Paramètres	Concentrations maximales (mg/l)	Rendements minimaux (%)	Concentrations réhibitoires (mg/l)	Nombre de bilans d'autosurveillance	Tolérance du nombre de bilans non conformes
MES	35	90	85	24	3
DCO	90	75	250		
DBO ₅	25	80	50		
NK (*)	10	70		12	2
NO ₂ ⁻ (*)					
NO ₃ ⁻ (*)					
NGL (*)	15	70			
PT (*)	1				

(*) Moyenne annuelle pour les paramètres azote et phosphore.

3. Hydraulique Réseau (déversements des DO du réseau)

Libellé	Nombre de jour de déversement	Volume annuel déversé
A1 TP PR LE HALAGE Cne FO(A1)	40	8524
DO1 Abattoir - Cne FONTEN(A1)	23	12374
DO Place de Verdun - Cne (A1)	1	2536
DO2 Amont STEP - Cne FONT(A1)	8	1134
DO Martyrs - Cne FONTENAY(A1)	4	35
DO Minage – Cne Fontenay	0	0
Total		24603 m³

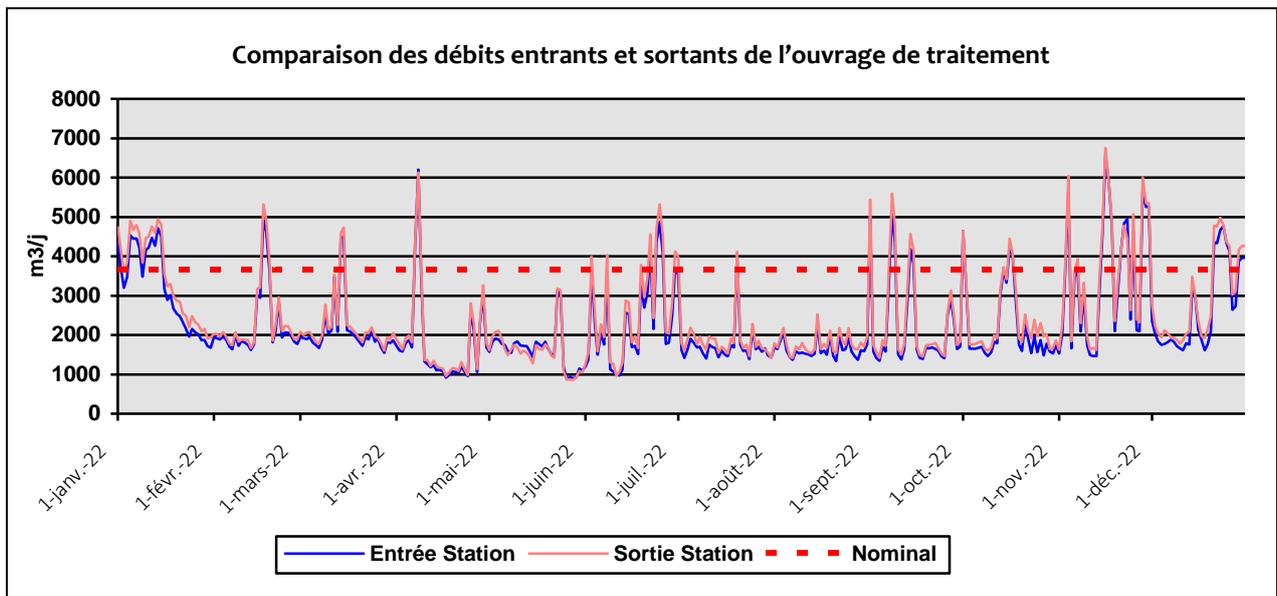
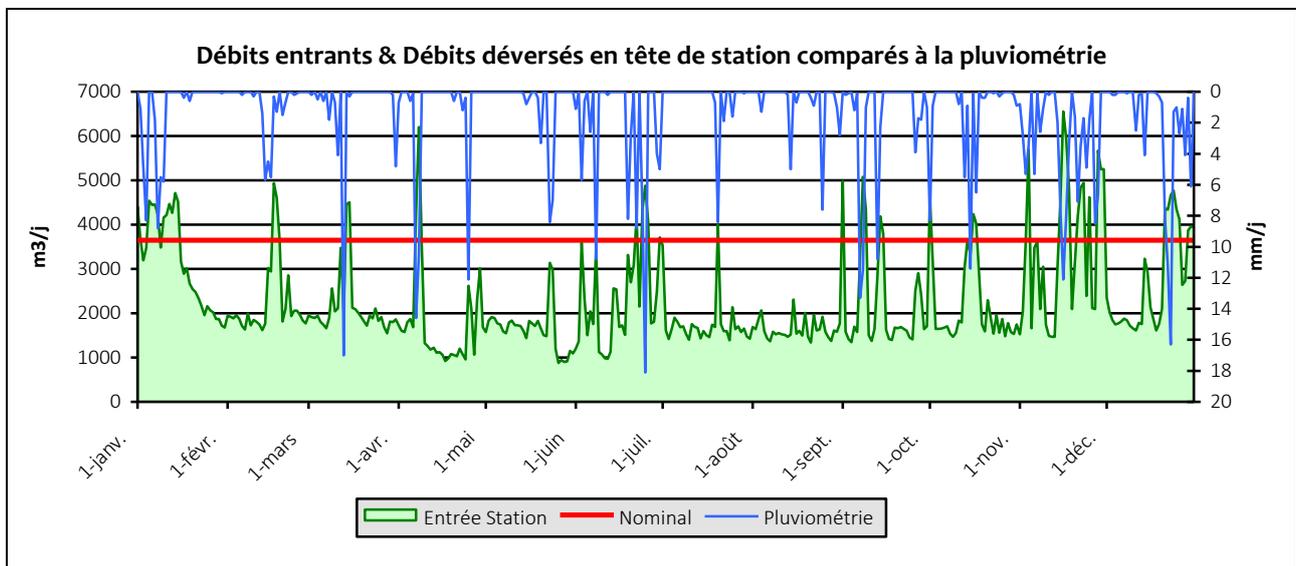


4. Charges hydrauliques station :

4.1 Synthèse de l'année 2022:

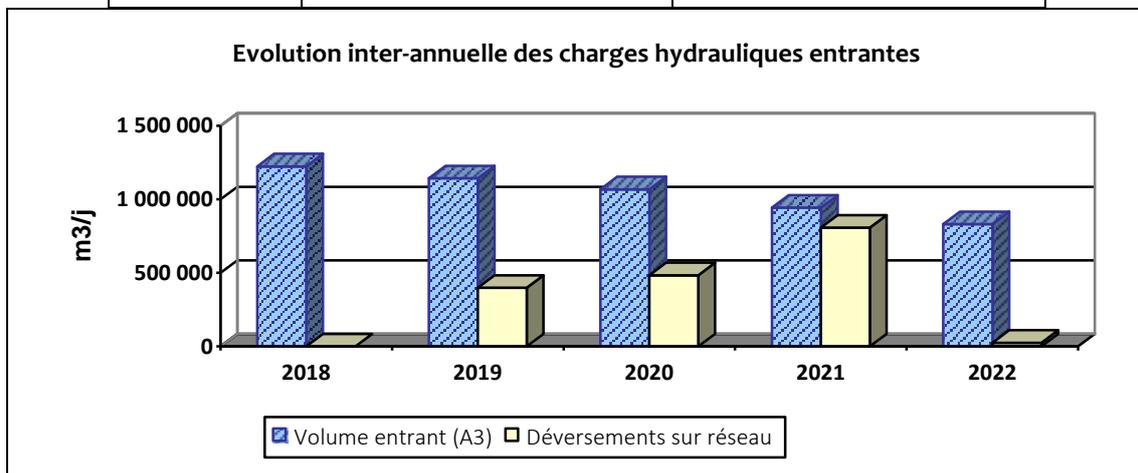
Mois	Débit entrée A3 (m³/j)	Débit sortie A4 (m³/j)	Pluviométrie (mm)
Janvier	3188,03	3496,29	37,3
Février	2248,61	2376,79	21,7
Mars	2132,84	2252,32	30,2
Avril	1786,73	1881,53	40,8
Mai	1635,26	1602,39	20,4
Juin	2370,1	2636,07	75,5
Juillet	1765,19	1918,13	12,7
Août	1632,35	1776,32	20
Septembre	2247,1	2423,9	48,9
Octobre	2195,97	2379,61	36,8
Novembre	3483,27	3653,7	90,3
Décembre	2683,58	2925,35	60,8

	Entrée (A3)	Sortie (A4)
Débit minimum (m³/j)	878	856
Débit maximum (m³/j)	6557	6756
Débit moyen (m³/j)	2278,92	2441,83
Pourcentage du nominal	62,44	-
Nombre de dépassement de la capacité nominale	53	-



4.2 Évolution des charges hydrauliques :

Mois	Entrée Station A3 (m³)	Déversements sur réseau (m³)
Total 2018	1 224 219	Pas équipé
Total 2019	1 143 703	397523
Total 2020	1 068 537	483768,1
Total 2021	944 215	807338
Total 2022	831 807	24603



5. Charges organiques station :

5.1 Charges organiques et rejets station – Synthèse annuelle

Mois	Débit		MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température	
	m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l			%
Jan.	3188,03	87,34	2877,02	2	99,7	4199,27	11	98,84	1604,53	5,67	98,64	94,38	219,49	2,5	95,62	223,07	3,53	93,92	28,48	0,55	92,59	37,3	8,5	
Fév.	2248,61	61,61	1436,85	2,5	99,37	2308,04	20,5	97,01	554,88	3,1	99,03	32,64	175,2	3,47	96,55	176,88	5,29	94,79	16,65	0,55	94,26	21,7	9,5	
Mars	2132,84	58,43	788,28	2,5	99,39	1578,75	23	97,19	804,56	6,5	98,42	47,33	173,37	2,11	97,63	175,23	4,25	95,27	19,07	0,39	95,98	30,2	12	
Avril	1786,73	48,95	1185,42	2	99,53	1844,03	21,5	96,63	822,56	4,79	99,33	48,39	141,48	1,5	98,78	142,57	2,53	97,96	13,78	0,21	98,28	40,8	14	
Mai	1635,26	44,8	1682,37	2,5	99,76	2397,31	14,5	99,01	1178,15	4,69	99,35	69,3	209,06	1,8	98,59	210,86	2,85	97,78	24,82	0,52	96,57	20,4	16	
Juin	2370,1	64,93	1790,36	2	99,64	3104,69	14	98,9	363,38	5,64	98,34	21,38	118,03	1,7	98,46	119,03	3,86	96,52	9,84	0,52	94,38	75,5	19	
Juil.	1765,19	48,36	957,03	2,2	99,6	1630,15	29	96,95	1071,08	3,14	99,45	63,01	197,74	2,04	98,08	197,74	4,55	95,71	14,02	0,77	89,71	12,7	20,5	
Août	1632,35	44,72	985,99	2	99,61	1679,71	20	97,81	657,04	4	99,01	38,65	157,54	1,4	98,55	159,11	2,81	97,12	16,81	0,32	96,89	20	22,5	
Sept.	2247,1	61,56	821,9	10	97,75	1673,14	28	96,98	582,07	8,85	97,15	34,24	177,88	3,11	96,73	179,63	14,04	85,37	18,75	3,52	64,86	48,9	20,5	
Oct.	2195,97	60,16	933,69	2	99,61	1475,76	12	98,51	750,4	4,67	98,85	44,14	133,28	1,5	97,93	135,03	3,72	94,89	15,92	0,4	95,39	36,8	17,5	
Nov.	3483,27	95,43	1841,8	3	99,33	3053,89	15	97,82	1824	2,1	99,45	107,3	258,1	4,3	92,07	262,79	6,69	87,89	37,39	0,42	94,64	90,3	17	
Déc.	2683,58	73,52	987,75	2	99,59	1276,17	13	97,94	561,2	4,28	98,53	33,01	185,56	2,21	97,7	187,46	4,37	95,49	18,95	0,3	96,98	60,8	13	
Moy.	2278,92	62,44	1357,37	2,89	99,48	2185,08	18,46	97,96	886,48	4,78	98,93	52,15	175,39	2,24	97	177,26	4,78	94,09	19,26	0,68	92,78	1,36	15,83	
Min.	878	24,05	387,6	2	95,49	988,41	9	93,91	363,38	2,1	97,15	21,38	114,6	1,4	92,07	116,4	2,53	85,37	9,84	0,21	64,86	0	8	
Max.	6557	179,64	3193,13	18	99,87	5201,63	38	99,32	1824	8,85	99,45	107,3	258,1	4,3	98,78	262,79	14,04	97,96	37,39	3,52	98,28	18,1	23	
Nor.				35	90		90	75		25	80		10	70		15	70		1	80				

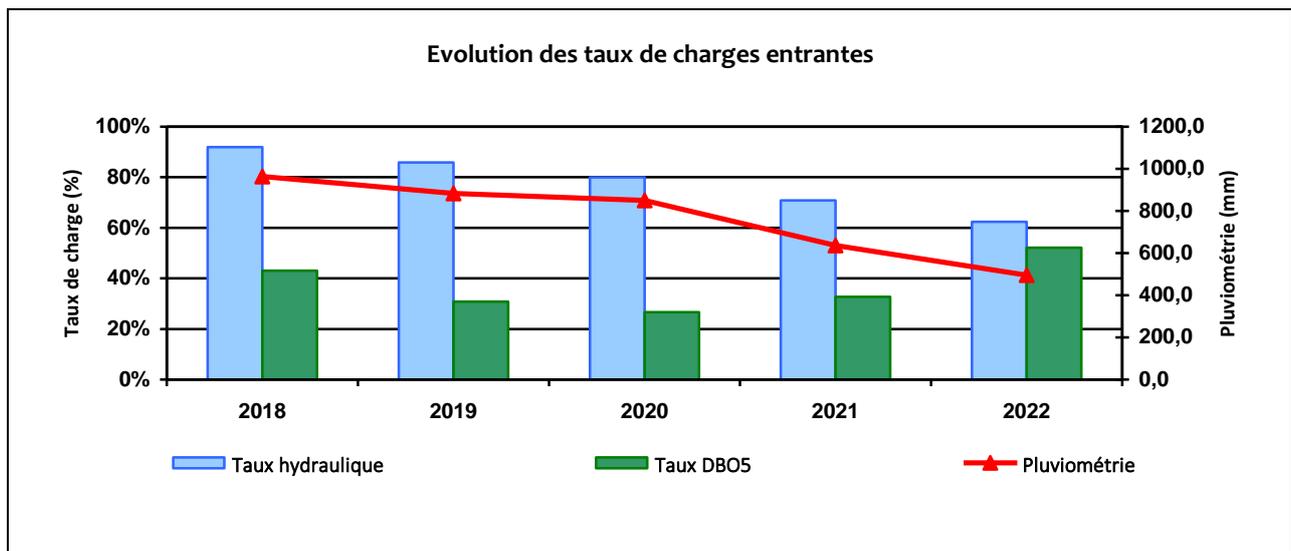
5.2 Charges organiques station – bilans réalisés :

Bilans réalisés - Données ASR pour les step>2000 EH ne prenant en compte que A3 et A4

Date	Débit		MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température	
	m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l			%
04/01/2022	3473	95,15	2726,31	2	99,72	3278,51	9	98,94	1604,53	5,67	98,64	94,38	219,49	2,5	95,62	223,07	3,53	93,92	28,48	0,55	92,59	8,3	8	
15/01/2022	4519	123,81	3027,73	2	99,68	5120,03	13	98,78														0	9	
07/02/2022	1632	44,71	571,2	2	99,39	1245,22	20	97,2	554,88	3,1	99,03	32,64	175,2	3,47	96,55	176,88	5,29	94,79	16,65	0,55	94,26	0	9	
18/02/2022	4605	126,16	2302,5	3	99,36	3370,86	21	96,94														1,3	10	
05/03/2022	1808	49,53	922,08	2	99,58	1710,37	23	97,38	804,56	6,5	98,42	47,33	173,37	2,11	97,63	175,23	4,25	95,27	19,07	0,39	95,98	0	12	
20/03/2022	1818	49,81	654,48	3	99,13	1447,13	23	96,97														0	12	
07/04/2022	4303	117,89	1204,84	2	99,27	2121,38	23	95,23														14,6	14	
20/04/2022	1060	29,04	1166	2	99,8	1566,68	20	98,53	822,56	4,79	99,33	48,39	141,48	1,5	98,78	142,57	2,53	97,96	13,78	0,21	98,28	0,6	14	
06/05/2022	1748	47,89	2525,86	2	99,87	3125,42	13	99,32	1178,15	4,69	99,35	69,3	209,06	1,8	98,59	210,86	2,85	97,78	24,82	0,52	96,57	0	16	
18/05/2022	1712	46,9	838,88	3	99,42	1669,2	16	98,44														0	16	
12/06/2022	969	26,55	387,6	2	99,45	1007,76	19	97,98	363,38	5,64	98,34	21,38	118,03	1,7	98,46	119,03	3,86	96,52	9,84	0,52	94,38	0,2	19	
25/06/2022	4875	133,56	3193,13	2	99,67	5201,63	9	99,08														18,1	19	
10/07/2022	1402	38,41	757,08	2,4	99,48	988,41	37	93,91														0	19	
21/07/2022	1753	48,03	1156,98	2	99,68	2271,89	21	98,28	1071,08	3,14	99,45	63,01	197,74	2,04	98,08	197,74	4,55	95,71	14,02	0,77	89,71	0	22	
09/08/2022	1528	41,86	1283,52	2	99,75	1589,12	25	97,43	657,04	4	99,01	38,65	157,54	1,4	98,55	159,11	2,81	97,12	16,81	0,32	96,89	0	23	
22/08/2022	1967	53,89	688,45	2	99,37	1770,3	15	98,15														0,9	22	
05/09/2022	1697	46,49	746,68	18	95,49	1425,48	38	95,01	582,07	8,85	97,15	34,24	177,88	3,11	96,73	179,63	14,04	85,37	18,75	3,52	64,86	1,2	21	
23/09/2022	1602	43,89	897,12	2	99,63	1920,8	18	98,43														0	20	
04/10/2022	1650	45,21	924	2	99,62	1501,5	14	98,36	770,55	4,64	98,94	45,33	151,97	1,5	98,26	153,66	3,07	96,48	18,4	0,36	96,6	0	18	
19/10/2022	1747	47,86	943,38	2	99,59	1450,01	10	98,67	730,25	4,71	98,76	42,96	114,6	1,5	97,48	116,4	4,36	92,79	13,45	0,44	93,74	0,4	17	
03/11/2022	3628	99,4	1814	4	99,17	2459,78	10	98,46														5,3	17	
15/11/2022	4560	124,93	1869,6	2	99,49	3648	20	97,39	1824	2,1	99,45	107,3	258,1	4,3	92,07	262,79	6,69	87,89	37,39	0,42	94,64	7,6	17	
08/12/2022	1840	50,41	864,8	2	99,55	1126,08	15	97,43	561,2	4,28	98,53	33,01	185,56	2,21	97,7	187,46	4,37	95,49	18,95	0,3	96,98	0,1	13	
19/12/2022	1763	48,3	1110,69	2	99,61	1426,27	11	98,35														0,3	13	
Nor.				35	90		90	75		25	80		10	70		15	70		1	80				

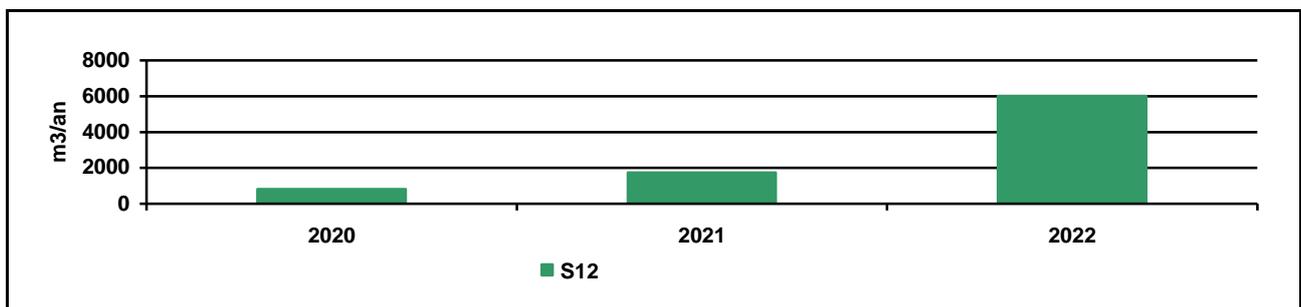
6. Évolution des charges entrantes station

		2018	2019	2020	2021	2022
Charge hydraulique (m ³ /j) (D'après les données d'autosurveillance)	min	1284	1189	1090	1317	878
	max	7980	7149	5878	5291	6557
	moy	3354,02	3133,43	2919,5	2586,89	2278,92
	% capacité hydr.	91,89	85,85	79,99	70,87	62,44
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	min	303,8	149,19	273,24	40,8	363,38
	max	1325,12	1137,6	781,4	1131,44	1824
	moy	732,13	523,98	453,41	555,27	886,48
	% capacité orga.	43,07	30,82	26,67	32,66	52,15



7. Apports extérieurs file eau :

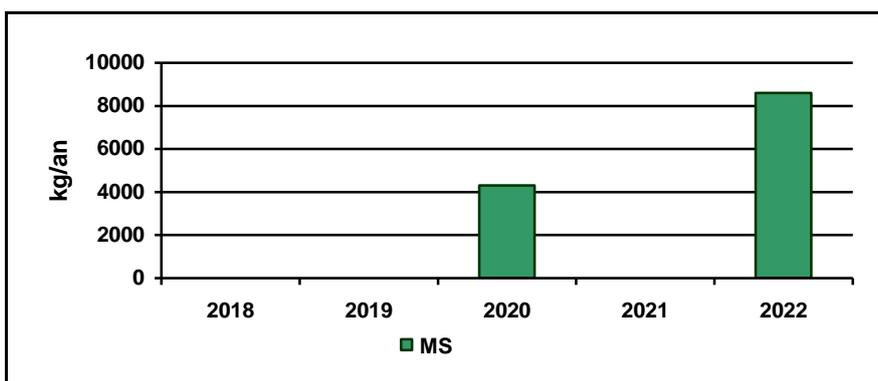
Année	2020	2021	2022
Apport extérieur en matières de vidange en m ³ (S12)	814,5	1745,21	6006



8. Apports extérieurs file boue :

Date	Volume (m ³)	MS (kg)
31/01	0	0
28/02	0	0
31/03	29	568
30/04	57	1039,5 (507,5 de l'Orbrie)
31/05	0	0
30/06	55	984 (464 de Mervent-Ouillères)
31/07	91	1390 (640kg de Fontaines,
31/08	0	0
30/09	0	0
31/10	58	609
30/11	140	2442 (de la station de Fontaines)
31/12	116	1566

Année	MS (kg)
2018	0
2019	0
2020	4316
2021	0
2022	8598,5



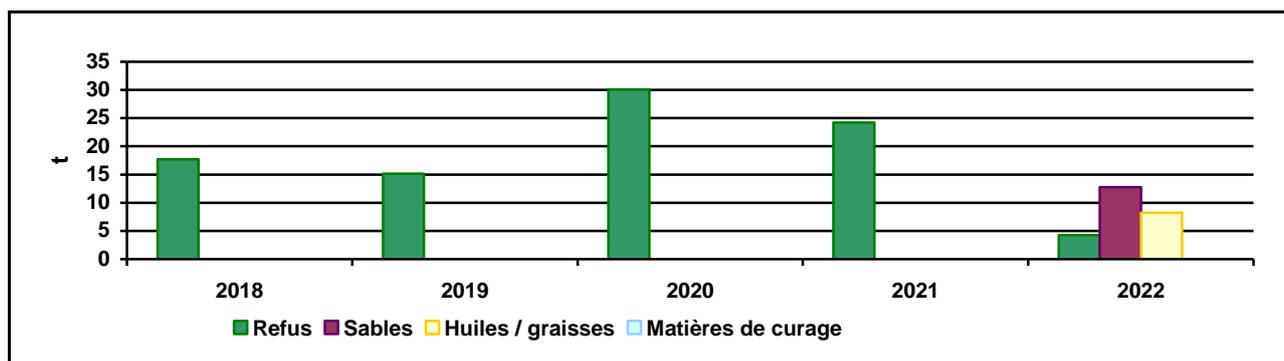
9. Sous-produits de la station évacués :

9.1 Année en cours :

Sous-produits	Quantité (t)	Destinations
Refus de dégrillage	4,25	Compostage produit
Sables	12,75	Compostage produit
Huiles / graisses	8,2	Compostage produit

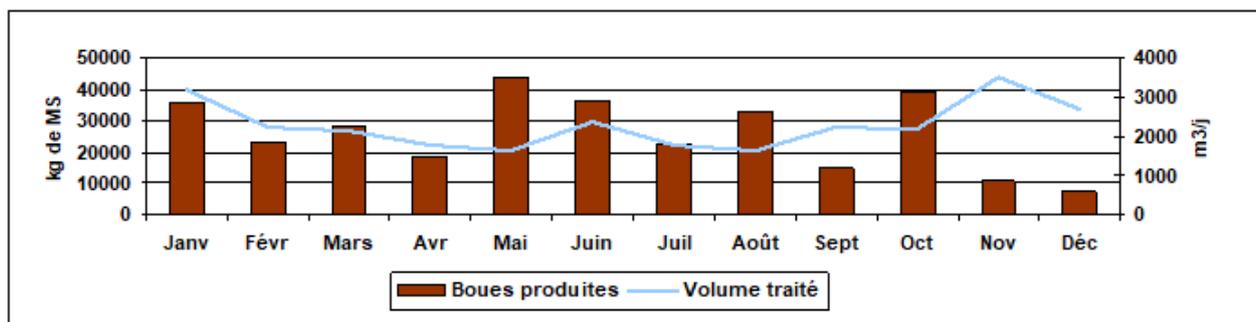
9.2 Évolution :

Année	Refus de dégrillage (t)	Sables (t)	Huiles / graisses (t)
2018	17,72	0	0
2019	15,13	0	0
2020	30,07	0	0
2021	24,25	0	0
2022	4,25	12,75	8,2

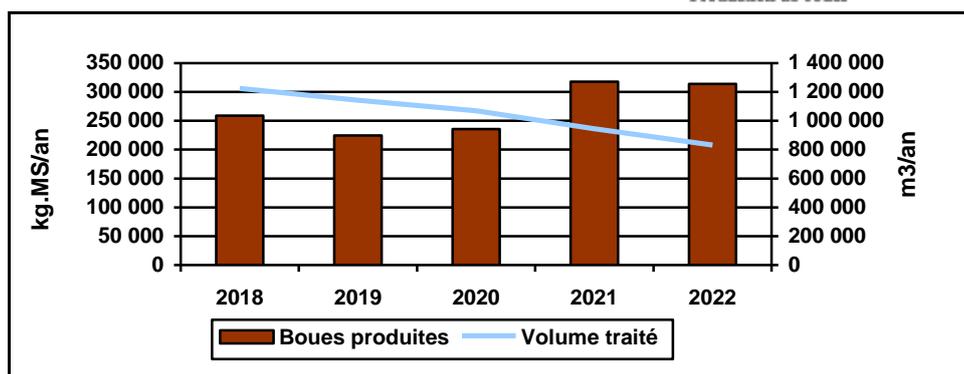


10. Boues extraites de la file eau :

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantité de boues (kg MS)	35 790	23 202	28 569	18 474	43 541	36 448	22 785	32 773	14 791	39 148	10 867	7 399



Année	Volume traité (m³/an)	Boues produites A6 (kg MS/an)
2018	1224219	259233,87
2019	1143703	224596,6
2020	1068537	235560,3
2021	944215	317779,04
2022	831807	313786,82

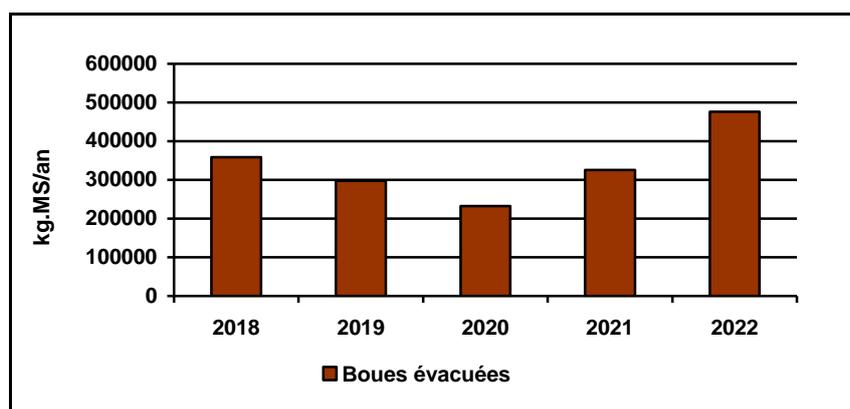


Évolution de la production de boues

11. Quantité de boues évacuées :

Destination finale des évacuations annuelles	Matière sèche (t)
Épandage agricole	476,39

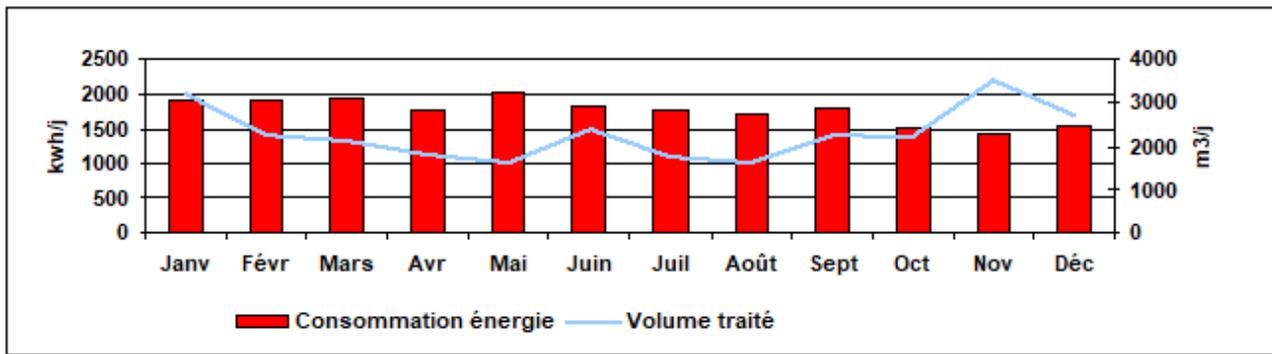
Année	Boues évacuées (t MS)
2018	358,65
2019	297,86
2020	232,5
2021	325,78
2022	476,39



Évolution des quantités boues évacuées

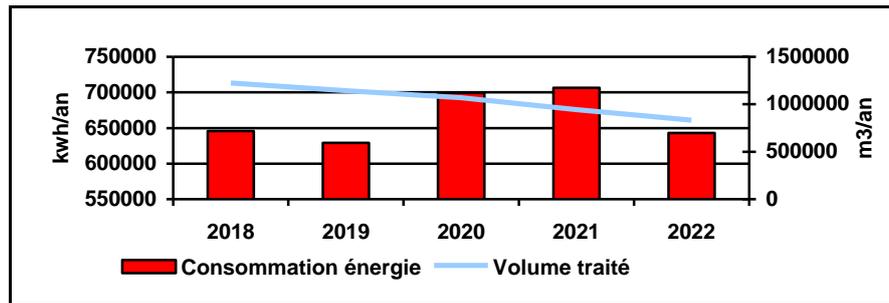
12. Consommation électrique station :

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Énergie (kWh/j)	1924,04	1899,58	1935,22	1772,03	2034,2	1836,77	1783,41	1702,15	1788,19	1511,6	1429,14	1532,44



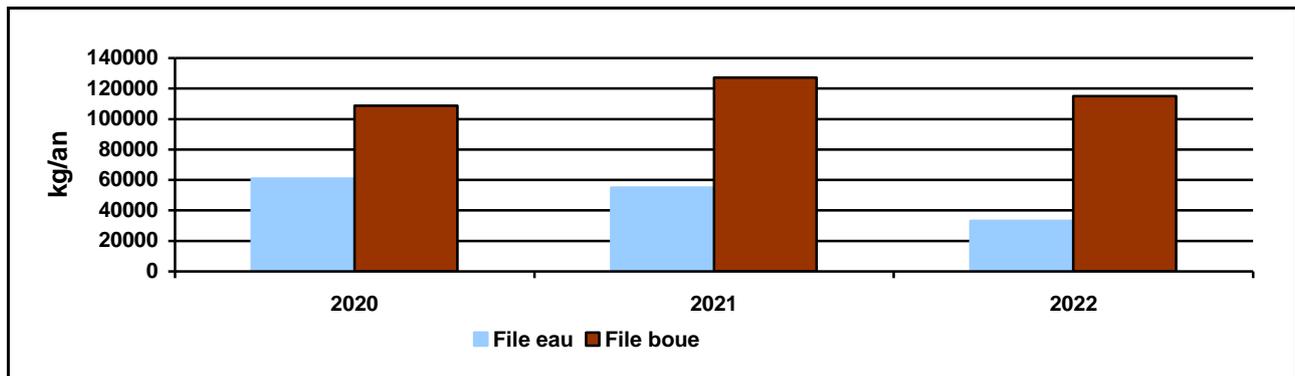
13. Évolution de la consommation électrique station :

Année	Volume traité (m³/an)	Énergie (kWh/an)
2018	1224219	645641
2019	1143703	629233
2020	1068537	699334
2021	944215	706331
2022	831807	643087,39



14. Réactifs station :

Année	Eau (S14)		Boue (S15)	
	Chlorure ferrique (kg/an)	Polymères (kg/an)	Chaux (kg/an)	Polymères (kg/an)
2020	60838	0	100842	7842
2021	54948	0	114865	12338
2022	33110	0	103500	11465



15. Visites et tests réalisés au cours de l'année 2022 :

15.1 Interventions du SATESE :

NOMBRE DE VISITES

Visite courante de l'autosurveillance :

2

15.2 Tests réalisés par l'exploitant :

Mois	N-NH ₄ ⁺ (mg/l)				N-NO ₃ ⁻ (mg/l)				P-PO ₄ ³⁻ (mg/l)			
	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb
Janvier	0,05	0	0,2	4	0	0	0	4	0,2	0,1	0,3	4
Février	0	0	0	5	0	0	0	5	0,32	0,2	0,4	5
Mars	0	0	0	4	0	0	0	4	0,3	0,2	0,6	4
Avril	0	0	0	4	0	0	0	4	0,13	0,1	0,2	4
Mai	0	0	0	4	0	0	0	4	0,35	0,2	0,8	4
Juin	0	0	0	5	0	0	0	5	0,28	0,2	0,4	5
Juillet	0	0	0	4	0	0	0	4	0,3	0,2	0,6	4
Août	0	0	0	5	1,38	0	2,3	5	0,4	0,2	0,6	5
Septembre	0	0	0	4	3,9	0	11	4	1,25	0,5	1,5	4
Octobre	0	0	0	4	1,15	0	2,3	4	0,2	0,2	0,2	4
Novembre	0	0	0	5	0,46	0	2,3	5	0,2	0,2	0,2	5
Décembre	0	0	0	4	1,15	0	2,3	4	0,38	0,2	0,5	4

16. Calage métrologique :

16.1 Débitmètre :

Date	Libellé	Type	Commentaire
21/04	SC1	Ultra son	Le débitmètre de sortie a un bon fonctionnement apparent. Celui-ci sera vérifié lors de la prochaine visite.
10/08	SC1	Ultra son	Bon fonctionnement du débitmètre. La totalisation et le réglage du zéro sont bons. A noter que la sonde a du mal à se stabiliser lorsque les hauteurs sont faibles.

Date	Libellé	Type	Commentaire
21/04	EC1	Electromagnétique	Bon fonctionnement apparent du débitmètre d'entrée.
10/08	EC1	Electromagnétique	Bon fonctionnement apparent du débitmètre.
10/08	EB1	Electromagnétique	Bon fonctionnement apparent du débitmètre.

16.2 Préleveur :

Date	Libellé	Type	Commentaire
21/04	EC1	Dépression	Le préleveur était réglé le jour de la visite par un asservissement au temps. L'exploitant a prévu de modifier ce problème afin de le régler avec un asservissement au débit.
21/04	SC1	Dépression	Le fonctionnement du préleveur est satisfaisant. Le préleveur était bien réglé au niveau du volume. Cependant, le réglage de l'asservissement était trop élevé. Le nombre de prélèvements était trop faible. L'asservissement a été modifié par la suite : passage de 30 à 10 m3 en sortie.
10/08	EC1	Dépression	Bon fonctionnement du préleveur. Le réglage de l'asservissement était bon. Le groupe froid fonctionne bien.
10/08	SC1	Dépression	Bon fonctionnement et bon réglage du préleveur. Le préleveur semble prélever plus le volume théorique.

17. Calage analytique :

Ecart calculé selon la formule : $100 * (\text{Laboratoire station} - (\text{Laboratoire station} + \text{Laboratoire ref}) * 0,5) / ((\text{Laboratoire station} + \text{Laboratoire ref}) * 0,5)$

Date	Libellé	DBO5		DCO		MES		NK		Pt		NH4	
		Ecart mg/l	%	Ecart mg/l	%*	Ecart mg/l	%*	Ecart mg/l	%*	Ecart mg/l	%*	Ecart mg/l	%*
10/08	EC1	-130	17,81	-40	1,96	-190	12,75	-1,1	0,54			-1,7	1,22
10/08	SC1	-1		-5		2,1		0,7		0,03			

18. Conclusion :

Systeme de collecte :

Le réseau est en partie unitaire ce qui le rend très sensible aux eaux parasites de pluie.

Les 5 déversoirs réglementaires (DO1 - Abattoir, DO2 - Amont STEP, DO8 - Verdun, DO11 - Martyrs et TP17- PR Halage) ont déversé au cours de l'année un volume de **24603 m³** ce qui correspond à 3 % du volume total collecté par le réseau.

Ces déversements ont connu une baisse très significative en 2022 ce qui peut être lié à une année peu pluvieuse.

Le trop plein au PR Halage est celui qui a le plus déversé en nombre de jour mais le **déversoir DO Abattoir** est celui qui déverse le plus en volume. Durant l'année 2022, il aura déversé **12374 m³ sur 23 jours** ce qui équivaut à **50 % du volume total déversé** au cours de l'année.

Ces différents points de déversements et le système d'assainissement sont en cours d'investigation dans le cadre de l'étude diagnostique lancée sur la communauté de communes. De plus, des travaux sont en cours sur le bassin de collecte du Seillot en amont du poste Halage afin de réduire les eaux parasites.

Station d'épuration :

Une révision de la centrifugeuse a été réalisée en début d'année.

4,25 tonnes de refus de dégrillage, 12,75 tonnes de sables et 8,2 tonnes de graisses ont été produites en 2022.

33,11 tonnes de chlorure ferrique ont été utilisées au cours de l'année.

6006 m³ de matières de vidange ont été traitées par la station.

La charge hydraulique moyenne reçue au cours de l'année correspond à 62 % de la capacité de la station est en baisse par rapport aux années précédentes.

Cette charge hydraulique varie entre 24 % (878 m3/j) de la capacité nominale pour le plus faible volume et 180 % (6557 m3/j) pour le plus élevé soit un facteur 7.

La charge organique reçue en 2022 est quant à elle en augmentation par rapport aux quatre dernières années et correspond à 52 % de la capacité de la station.

Le fonctionnement de la station est globalement satisfaisant et l'exploitation est bien réalisée.

Performances du système d'assainissement :

Les performances épuratoires de la station sont satisfaisantes et respectent les normes de rejet malgré un dépassement de la norme en phosphore qui a eu lieu lors du bilan du 5 Septembre.

Pour l'année 2022, les volumes déversés sont inférieurs à 5 % du volume total collecté par le réseau. Néanmoins, 2 points de mesures ont déversé sur plus de 20 jours.

Autosurveillance :

Transmission des données : La transmission des données est satisfaisante.

Fréquence des mesures : Satisfaisante.

Respect du calendrier prévisionnel : Le calendrier prévisionnel est respecté.

Fonctionnement du matériel :

-Débitmètres : Le fonctionnement des différents débitmètres est satisfaisant. Un ajustement de la hauteur au niveau de la sonde en sortie de station a permis de diminuer l'écart entrée-sortie.

-Préleveurs : Bon fonctionnement des préleveurs d'entrée et de sortie.

Cohérence des données : La corrélation entrée-sortie est correcte sur l'année (7,1% d'écart en moyenne annuelle).

RSDE : La station est concernée par la campagne RSDE qui a débuté en 2022.

L'autosurveillance est correctement réalisée.

Filière boues :

313,786 tonnes de boues ont été produites en 2022.

11,465 tonnes de polymères ont été utilisés afin de déshydrater ces boues.

103,500 tonnes de chaux ont été utilisées pour hygiéniser les boues.

476,39 tonnes de boues ont été évacuées pour épandage.

Obligations réglementaires :

Réalisation du diagnostic du système d'assainissement :

Conformément à l'article 12 de l'arrêté du 21 juillet, un diagnostic permanent doit être mis en œuvre **au plus tard le 31 décembre 2021**. Il serait à prévoir dans le cadre de l'étude en cours.

L'analyse des risques de défaillance est quant à elle en cours de rédaction.

RPQS : Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service assainissement doit être réalisé et présenté à l'assemblée délibérante avant le 30 septembre de l'année suivante. Les indicateurs de qualité du service doivent être saisis dans le système d'information SISPEA (Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement).

Le **Service Eau du Département** se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre des obligations réglementaires (études, RPQS...) et dans la réalisation de vos projets en matière d'assainissement (collectif, non collectif et de gestion des eaux pluviales).